

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Jeudi Cinq du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADELAÏDE – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Wennie MOLIA – Meggza ALEXIS – MM. David LUTIN – Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Mmes Marguerite MURAT – Sylvia HENRY (excusée ; pouvoir donné à Mme Jocelyne VIROLAN) – M. Jules FRAIR.

.....
Date d'envoi de la convocation : 29 septembre 2023

Date d'affichage : 29 septembre 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Absents : 5

Procurations : 1

Appelés à voter : 31

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Meggza ALEXIS

**AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE 2022
-
BUDGET DE LA VILLE**

CM-2023-7S-DAF-64

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994, portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2022, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20231005-CM20237S-DAF64-DE

Vu la délibération n°CM-2023-5S-DAF-40 du 13 juin 2023, relative à l'approbation du compte administratif 2022 de la ville du Gosier ;

Vu la délibération n° CM-2023-5S-DAF-42 du 13 juin 2023, adoptant la décision modificative n°2 au budget primitif 2023 de la ville du Gosier ;

Vu la délibération n°CM-2023-2S-DAF-20 du 11 avril 2023, relative à l'adoption de la décision modificative n°1 au budget 2023 de la ville ;

Vu la délibération n° CM-2022-6S-DAF-80 du 10 novembre 2022, qui approuve le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 26 septembre 2023 ;

Considérant les résultats dégagés des deux sections ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 21 voix pour ; 1 voix contre ; 2 abstentions et 7 non votants

DECIDE

Article 1 : De reporter l'excédent de la section de fonctionnement de 2 271 761,57 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Article 2 : De reporter l'excédent de la section d'investissement de 6 824 815 € au compte 001 "Report de la section d'investissement".

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

11 1 OCT. 2023

Et publication ou notification
le

1 2 OCT. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 5 octobre 2023

Pour extrait certifié conforme



La secrétaire de séance

- Meggza ALEXIS -